



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

BALADE DU CAILLY

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole Rouen Normandie

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 2 3 4 1 4 0 0 1 0 1

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité Locale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

MAYER ROSSIGNOL

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Infrastructures de transport Catégorie n°6 Infrastructures routières c) construction de pistes cyclables et voies vertes de plus	Aménagement d'une balade sous forme d'une voie verte quand cela est possible, de pistes cyclables et trottoirs aménagés, ou de zones de rencontre quand le tissu urbain et environnemental est plus contraint.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'une balade pour les déplacements actifs dans la vallée du Cailly, traversant les communes de Malaunay, Le Houleme, Notre Dame de Bondeville, Maromme, Déville lès Rouen, Canteleu, et Rouen.

Cette balade d'environ 13,5 km sera réalisée :

- en empruntant des cheminements existants ou en cours de réalisation pour environ 3 400 m ;
- en créant des cheminements nouveaux sur des espaces libres pour environ 4 900 m ;
- en requalifiant des voiries existantes pour environ 5 200 m.

Les enjeux environnementaux portent donc essentiellement sur les 4,9 km totalement nouveaux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à 3 enjeux importants portés par la MRN : la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la santé humaine, et le maintien / développement du lien social.

Plus concrètement, les objectifs du projet sont

- La préservation de l'environnement tout en mettant en valeur du patrimoine naturel et bâti;
- La création d'un espace public de proximité de qualité;
- La création d'un parcours alternatif cohérent et sécurisé pour les modes actifs de déplacements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La réalisation de la balade s'effectuera par tronçon en fonction des acquisitions foncières et de la faisabilité technique.

Une attention particulière sera faite quant au traitement des berges des cours d'eau et des espaces à fort enjeu environnemental.

Les berges seront ainsi refaites naturellement quand cela sera possible.

L'infrastructure portera idéalement sur une voie d'environ 3m de large, à laquelle il faudra ajouter des accotements. Au vue des contraintes techniques, certains passages devront être adaptés et pourront être plus étroits.

En terme de revêtement et d'éclairage, les modalités ne sont pas aujourd'hui arrêtées mais un objectif de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité est au premier plan des réflexions.

La Métropole souhaite étudier les différentes possibilités au regard des fonctionnalités attendues, des coûts financiers d'investissement et de fonctionnement, et l'intérêt environnemental.

Dans tous les cas, une seule modalité ne pourra pas être retenue sur l'ensemble du parcours au vue de l'hétérogénéité des usages, des sites, des enjeux urbains et environnementaux.

Les périodes de travaux seront adaptées aux enjeux environnementaux. Ainsi, si des interventions sont nécessaires sur des habitats naturels existants à forts enjeux, les travaux seront réalisés en dehors des périodes de reproduction et de nidification des espèces qu'ils abritent.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il est prévu une utilisation par les modes actifs, piétons et cyclistes, mais également personnes à mobilité réduite et poussette...

Malgré un linéaire de près de 14 km, la cible prioritaire reste l'aménagement et les déplacements de proximité, la desserte des principaux pôles générateurs de déplacements, notamment les équipements publics.

Les modalités d'entretien et de gestion sont en cours de validation entre la Métropole et les communes.

Dans tous les cas, l'entretien de l'infrastructure se fera en accord avec le plan d'actions Zéro phyto de la Métropole et les abords seront entretenus selon les principes de gestion différenciée de l'espace public.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier sera soumis à :

- la législation "loir sur l'eau"

- la législation sur les "espèces protégées"

- la législation sur les autorisation d'urbanisme (déclaration préalable dans le cadre des monuments historiques notamment)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire de la balade	13 500 m
Linéaire existant ou en cours de réalisation via d'autres opérations	3 400 m
Linéaire avec faible impact sur l'environnement (reprise de voirie notamment)	5 200 m
Linéaire projeté sur des espaces naturels	4 900 m
Dont linéaire en zone humide après un travail de diagnostic et d'évitement	1 500 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Malaunay / Le Houlme / Notre-Dame-de-Bondeville / Maromme / Déville-lès-Rouen / Canteleu / Rouen

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Canteleu est sur le territoire du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande. Néanmoins, la balade ne passe que sur quelques dizaines de mètres à l'extrême est de la commune dans un espace urbanisé (Lycée de la Vallée du Cailly).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de balade passe à proximité : - de la Corderie Vallois à Notre-Dame-de-Bondeville - du Marégraphe Château-d'eau quai Ferdinand-de-Lesseps à Rouen. Néanmoins, ces sections de la balade existent déjà avec la présence d'un sentier sur la rive ouest du Cailly à Notre Dame de Bondeville, et d'une voirie et parking à proximité immédiate du quai à Rouen.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au delà des données du SAGE Cailly Aubette Robec, la Métropole a réalisé des investigations complémentaires afin de déterminer plus précisément les limites des zones humides. Ce tracé a d'ailleurs fait l'objet de décision d'évitement sur certains tronçons. Une étude mettant en œuvre la démarche ERC est en cours de réalisation en suivant la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (voir annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un PPRT approuvé sur la commune de Montville, dont le périmètre d'exposition touche l'extrême nord de la commune de Malaunay. Le tracé de la balade n'est pas impacté.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un PPRI sur les bassins versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec en vigueur depuis 2022.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé de la balade passe par le périmètre de protection du captage d'eau potable présent à Maromme. Néanmoins, le tronçon de la balade sur le périmètre de protection rapproché est déjà réalisé et ouvert au public depuis 2021. D'autres sections sont présentes mais dans le périmètre de protection éloigné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé de la balade passe pour plus de la moitié du tracé sur des cheminements existants ou sur voirie existante. La Métropole s'intéresse donc plus particulièrement aux 4,9 km de création de balade sur espaces naturels. Elle a réalisé des relevés faune/flore et met en œuvre la démarche ERC sur ce sujet (voir annexe).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de balade engendre une consommation limitée d'espaces naturels car il passe en majorité en tissu déjà urbanisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le PPRI Cailly Auberthe Robec. Certains tronçons sont concernés par la réglementation en zone rouge mais la création d'infrastructures de transports ou de réseaux est permise à condition de ne pas accentuer le risque inondation. La Métropole a une attention particulière sur ces tronçons.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de balade engendrera des déplacements de modes doux (piétons et cyclistes notamment). L'objectif est d'encourager ces types de mobilités durables, au détriment des modes motorisés.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de balade sera éclairé sur sa partie la plus urbaine. La Métropole recherche les modalités les moins impactantes pour l'environnement, voir l'absence d'éclairage sur les tronçons avec les enjeux naturels les plus forts.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de Balade du Cailly passe sur des sites en mutation, et notamment :

- RCE à Malaunay
- Constructions sur le site de l'ancienne Marbrerie par Logéal à Malaunay
- Zone d'activités économiques Linoléum au Houlme et à Notre-Dame-de-Bondeville
- Reconversion du site Leboucher et RCE Leboucher à Notre-Dame-de-Bondeville
- Construction de la piscine à Déville-lès-Rouen
- Constructions ZAC des Rives de la Clairette à Déville-lès-Rouen
- Projet de réouverture à ciel ouvert à Déville-lès-Rouen et Rouen

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Métropole rappelle l'objectif de la balade de valoriser l'environnement et permettre des modes de déplacement plus vertueux.

Comme elle se l'était engagé à faire, la Métropole a réalisé des études exhaustives concernant la connaissance de la biodiversité des sites, notamment sur la faune et la flore, et les zones humides. Elle a déterminé des mesures d'évitement et de réduction afin de limiter au maximum les impacts sur les zones où des enjeux environnementaux sont présents. Des mesures de compensation sont également à l'étude.

Ainsi, la Métropole met en œuvre le maximum d'outils pour réaliser un projet exemplaire pour les usagers à venir et pour l'environnement présent. Il ne semble donc pas nécessaire de réaliser une étude d'impact supplémentaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement

- ME01 Adaptation des emprises projet aux sensibilités écologiques
- ME02 Adaptation des horaires de travaux
- ME03 Balisage préventif et mise en défend de zones à enjeux écologiques

Mesures de réduction

- MR01 Assistance environnementale en phase travaux par un écologue
- MR02 Phasage des travaux préparatoires des emprises dans le temps
- MR03 Mise en place de barrières semi-perméable aux amphibiens
- MR04 Lutte contre les espèces floristiques envahissantes
- MR05 Limitation du risque de pollution en phase chantier (assainissement en phase chantier)
- MR06 Aménagements favorables à la faune
- MR07 Définition d'un plan lumière
- MR08 Dispositif d'aide à la recolonisation de milieux
- MR09 Gestion écologique des habitats
- MR10 Limitation de la compaction du sol, notamment en zone humide

Mesures de compensation

- Étude en zone humide en cours de réalisation, rendu courant S2 2024

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Présentation du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Inventaires faune/flore	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Mesures ERC faune/flore	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Diagnostic Zones Humides	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Mesures ERC zones humides	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

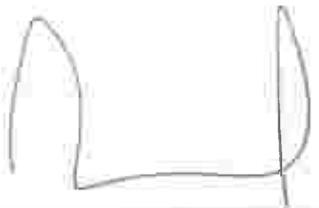
Nom MAYER ROSSIGNOL

Prénom Nicolas

Qualité du signataire Président Métropole Rouen Normandie

A ROUEN

Fait le 30/08/2024



Signature du (des) demandeur(s)